

TROISIEME EDITION du

Concours national du club EEA « Mon projet en 5 minutes »

15 Juin 2018, Congrès du Club EEA - Blois

PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre de ses activités d'animations, le Club EEA propose un concours national destiné à l'ensemble des établissements académiques.

Ce concours a pour vocation de récompenser des projets étudiants dans les domaines de « l'Électronique », « l'Électrotechnique », « l'Automatique » et du « Signal et de l'Image ». Ce projet peut faire l'objet d'un projet appartenant au cursus suivi ou d'une initiative hors formation initiale.

Le concours « Mon projet en 5 minutes » permet à des étudiants de tout niveau de présenter une application effectuée durant leur cursus en termes simples à travers une vidéo.

Ce concours est organisé en deux temps :

- une sélection préalable des vidéos réceptionnées accompagnées de 2 pages introductives de la formation et du projet proposé.
- une finale nationale où les projets finalistes retenus sont présentés oralement devant un jury.

Ce concours offre l'occasion aux participants de présenter leurs travaux à la communauté et également de promouvoir une formation.

DATES A RETENIR

- | | |
|--|---------------------|
| • Clôture de la réception des dossiers | 13 mai 2018 |
| • Notification des finalistes retenus | 28 mai 2018 |
| • Finale et restitution du concours | 15 juin 2018 |

PRIX/RECOMPENSES

Le Club EEA récompensera lors de la finale nationale le meilleur projet/vidéo au travers d'un prix d'une valeur de 500 euros.

ENGAGEMENTS

L'engagement au concours est gratuit. L'établissement engageant une équipe autorise le Club EEA à diffuser les vidéos proposées comme bon lui semble. Par ailleurs, seules les équipes ayant un représentant lors de la phase finale pourront recevoir un prix.

CRITERES D'ADMISSIBILITE

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- Etre inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dans l'année universitaire en cours ;
- Valider la participation par un enseignant référent ;
- Respecter les différentes dates de livrables ;
- Pour les finalistes, avoir un représentant de l'équipe présent lors de la remise des prix.

REGLEMENTS

ART 1 - OBJET

« Mon projet en 5 minutes » a pour objet la réalisation d'une vidéo présentant un projet en relation avec les domaines de l'automatique, l'automatisme, l'informatique industrielle, la productique, la robotique, l'électronique ou encore l'énergie électrique. Cette vidéo doit mettre en avant la démarche et le travail effectué par des étudiants. Ce projet peut faire l'objet d'un projet appartenant au cursus suivi ou d'une initiative hors formation initiale.

ART 2 - PARTICIPANTS

Ce concours est ouvert aux étudiants des IUT, Facultés des sciences et Grandes Ecoles francophones et de manière générale aux étudiants suivant des études supérieures à caractère scientifique et/ou technologique.

ART 3 - PHASES DU CONCOURS

Le concours fait l'objet d'une phase d'inscription, d'une phase de réalisation, d'une phase de sélection, d'une phase de présentation des projets finalistes et d'une phase de restitution.

ART 4 - EQUIPE ET RESPONSABILITES

Les candidats forment une équipe comprenant un chef de projet étudiant et un référent enseignant (correspondant avec le Comité d'Organisation du concours) du début jusqu'à la fin du concours. La composition de l'équipe pourra cependant évoluer en nombre pendant toute la durée du concours. Le référent assurera le respect du règlement du concours par l'équipe. Une université ou école pourra inscrire plusieurs équipes à la condition que chacune ait son propre chef de projet étudiant.

ART 5 - PHASE D'INSCRIPTION ET DE REALISATION

L'inscription des équipes sera effectuée par courriel adressé aux deux organisateurs :

laurent.autrique@univ-angers.fr

alexandre.philippot@univ-reims.fr

en renseignant un chef de projet, un référent et la composition de l'équipe.

L'équipe participante doit aussi retourner une vidéo du projet réalisé (ou un lien de téléchargement) de **5 minutes maximum** ainsi qu'un descriptif de **2 pages** de la formation suivie et du projet proposé.

Le format de la vidéo pourra être en .avi, .mp4 ou .wmv.

Le descriptif devra par contre être retourné au format .pdf.

L'envoi de la réalisation devra s'effectuer au plus tard le 13 mai 2018 par mail ou en proposant un site de téléchargement aux deux organisateurs.

ART 6 - PHASE DE SELECTION

A la réception des propositions, un jury se concertera pour l'évaluation et la sélection des projets finalistes. Ce jury est libre du choix du nombre de finalistes selon la qualité du travail fourni par chaque équipe.

Une notification de sélection ou de non sélection sera retournée à chaque participant au plus tard le 28 mai 2018.

ART 7 – PHASE DE PRESENTATION DES PROJETS FINALISTES

Les projets sélectionnés devront être présentés devant un auditoire lors de la finale qui se tiendra lors du prochain congrès du Club EEA à Blois le 15 juin 2018.

Chaque équipe disposera alors de **15 minutes** pour présenter oralement son travail sous format .ppt ou .pdf avant de diffuser leur vidéo au public présent. A la suite de cette présentation, chaque équipe répondra aux questions de l'auditoire.

L'ordre de passage de chaque équipe sera précisé auparavant selon un tirage aléatoire. Il incombe au comité d'organisation de fournir le matériel informatique adéquat à cette phase.

ART 8 - PHASE DE RESTITUTION

A la fin de la phase finale de présentation des projets finalistes, le jury se réunira pour établir un classement du concours. Il annoncera alors les résultats publiquement le jour même aux candidats et remettra les différentes récompenses.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères de sélection pour la phase finale des projets proposés reposent sur :

- L'éligibilité de l'équipe selon les modalités de l'article 4 ;
- Le respect du temps de la vidéo de 5 minutes ;
- La qualité du travail fourni (démarche, méthodologie, vulgarisation, originalité ...).

Les critères de classement des projets finalistes reposent sur :

- L'éligibilité de l'équipe selon les modalités de l'article 4 ;
- L'évaluation effectuée lors de la phase de sélection des projets ;
- La qualité de la présentation orale et des réponses aux éventuelles questions.